

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

## **du 42<sup>e</sup> Championnat d'Échecs de la Martinique TOUTES CATÉGORIES**

### **Article 1 – Organisation**

La Ligue d'Échecs de la Martinique (LEM) organise son 42<sup>e</sup> Championnat de la Martinique TOUTES CATÉGORIES du jeudi 14 mai au dimanche 17 mai 2026 à l'IMS (Institut Martiniquais du Sport) au Lamentin – Salle de Formation 60.

### **Article 2 – Homologation et Appariement**

Ce championnat est homologué par la Fédération Française des Échecs. Les règles régissant les parties sont celles de la FIDE applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les appariements se font au système SUISSE intégral. L'arbitre est assisté par le logiciel PAPI (3.3.8).

Les joueurs sont autorisés à prendre un (1) « Bye » pendant le tournoi, jusqu'à la ronde 4 incluse, à condition d'en avoir informé l'arbitre au plus tard avant la fin de la ronde précédente.

### **Article 3 – Participants**

Ce championnat est ouvert à tous les licenciés A (obligatoire) de la Ligue de la Martinique.

### **Article 4 – Cadence**

Il se déroule en 8 rondes sur 4 jours. La cadence est de 60'+ [30''] par coup. La notation est obligatoire jusqu'à la fin de la partie. Le retard (forfait) pour chaque ronde est fixé à 45 min sauf si l'arbitre en décide autrement.

Pour signaler un retard exceptionnel, appeler l'arbitre principal, Sylvio PRUDENT, au +596 696 38 30 00.

### **Article 5 – Inscription**

Les droits d'inscription sont fixés comme suit : 40 € pour les Adultes et 30 € pour les Jeunes. À partir du 11/05/2026, les tarifs sont majorés à 50 € pour les Adultes et 40 € pour les Jeunes.

Le nom des joueurs sera envoyé par les clubs ou par les joueurs par mail à l'adresse : [martiniqueechecs@gmail.com](mailto:martiniqueechecs@gmail.com) ou en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, ou par SMS au 0696 22 20 18.

Seront appariés à la 1<sup>re</sup> ronde, les joueurs qui auront réglé leur droit d'inscription, fait contrôler leur licence sur place et pointé avant 8 h 45.

### **Article 6 – Dates et Horaires**

<b>Jeudi 14 mai</b>	<b>8 h 00 à 8 h 45</b> : Pointage et vérification des licences – <b>8 h 45 à 9 h 00</b> : Allocution d'ouverture
	<b>Ronde 1</b> : 9 h 00 à 12 h 00 <b>Ronde 2</b> : 13 h 30 à 16 h 30
<b>Vendredi 15 mai</b>	<b>Ronde 3</b> : 9 h 00 à 12 h 00 <b>Ronde 4</b> : 13 h 30 à 16 h 30
<b>Samedi 16 mai</b>	<b>Ronde 5</b> : 9 h 00 à 12 h 00 <b>Ronde 6</b> : 13 h 30 à 16 h 30
<b>Dimanche 17 mai</b>	<b>Ronde 7</b> : 8 h 30 à 11 h 30 <b>Ronde 8</b> : 13 h 00 à 16 h 00
	<b>Départages éventuels</b> : 16 h 30 à 17 h 30 – <b>Remise des prix</b> : 17 h 30 à 18 h 30

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

## **du 42<sup>e</sup> Championnat d'Échecs de la Martinique TOUTES CATÉGORIES**

### **Article 7 – Classement**

Le classement final est établi suivant le nombre de points obtenus :

un gain = 1 point ; une nulle = 0,5 point ; un « Bye » = 0,5 point ; une défaite = 0 point.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre suivant : Buchholz tronqué (2 parties tronquées), Buchholz et la Performance.

### **Article 8 – Matchs de départage**

Les matchs de départage seront organisés pour l'attribution du titre de Champion s'il y a des joueurs ex æquo à la première place ; le classement étant établi d'abord au nombre de point.

S'il n'y a que 2 ex æquo, le match se fera en parties de 5'+ [2''] par coup en parties aller-retour avec couleurs inversées. En cas d'égalité à l'issue de ce match, s'ensuivra un match avec 5 min pour les Blancs et 4 min pour les Noirs avec obligation de gagner pour les Blancs.

S'il y a 3 ou 4 ex æquo, un match Toutes Rondes sera organisé à la cadence de 5'+ [2''] par coup. En cas de nouvelle égalité à l'issue de ce match, le classement de la dernière ronde sera utilisé pour le classement final.

S'il y a plus de 4 ex æquo, une formule Coupe sera organisée (le numéro d'appariement d'un joueur étant son numéro de classement dans le tournoi principal). La cadence des parties sera de 5'+ [2''] par coup.

### **Article 9 – Prix**

Les prix seront affichés avant le début de la Ronde 4.

Les prix sont attribués à la **place réelle**. Tout joueur absent à la remise des prix renonce à son prix.

### **Article 10 – Arbitrage**

Ce Championnat est arbitré par Sylvio PRUDENT (AFO 1)

### **Article 11 – Charte des joueurs et code éthique**

Tous les joueurs sont tenus de respecter la Charte des Joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

### **Article 12 – Comportement des joueurs**

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu pendant les parties. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu. Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre. Éviter également toute discussion et comportement suspects.

Les téléphones portables, montres connectées et tout autre appareil électronique sont interdits dans l'aire de jeu. Ils doivent être complètement éteints et rangés dans un sac confié aux organisateurs ou placé selon les directives de l'arbitre. Conformément à l'article 11.3 des Règles du Jeu de la FIDE, tout joueur en possession d'un tel appareil sur sa personne pendant la partie, ou dont l'appareil émet un son (sonnerie, alarme, vibreur), perd immédiatement la partie ; l'adversaire gagne.

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**  
**du 42<sup>e</sup> Championnat d'Échecs de la Martinique TOUTES CATÉGORIES**

**Article 13 – En fin de partie**

À l'issue de la partie, les joueurs apportent les 2 originaux des feuilles de parties à la table de l'arbitre.  
Les joueurs rangent les pièces et éteignent la pendule.

**Article 14 – Acceptation du règlement**

Les joueurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre principal : **PRUDENT Sylvio** (AFO 1)

L'organisateur : **Ligue d'Échecs de Martinique**